

Réunion référents régionaux Cyclo-Cross

6 juillet 2026



Nouveautés saison 26/27



Uniformisation du Titre 9 - école de vélo avec le règlement du Trophée de France CX

Epreuves de Cyclo-cross

9.2.11 Compétitions ou initiations pour les catégories Pré Licenciés à Minimes

"Les escaliers sont interdits. (Montants ou descendants)"

Epreuves de Cyclo-cross

9.2.11 Compétitions ou initiations pour les catégories **Pré-Licenciés à Minimes U7 à U15**

"Les escaliers **descendants** sont interdits. ~~(Montants ou descendants)~~ Les escaliers montants **sont autorisés.**"

La Commission Nationale souhaite autoriser les escaliers montants pour toutes les jeunes catégories. Le portage étant autorisé, les escaliers ne représentent pas une difficulté accrue en comparaison à d'autres obstacles. En temps de pluie, les buttes peuvent être parfois plus difficiles à passer.

Mise en grille des catégories U7 à U17 sur les épreuves régionales CX

TITRE 5

Ordre de départ

5.1.44

Pour toutes les autres épreuves, l'ordre des départs est établi par le collège des commissaires en tenant compte de la valeur sportive des concurrents engagés, en s'appuyant sur les classements des championnats, coupes ou challenges régionaux de l'année en cours ou du résultat de l'épreuve lors de la saison précédente, les coureurs restants prendront les dernières places dans l'ordre fixé par tirage au sort par le collège des commissaires.

TITRE 9

Pas d'élément sur l'ordre de départ

TITRE 5

Ordre de départ

5.1.44

Pour les épreuves régionales (sauf Championnats Régionaux), l'ordre de départ sera établi par tirage au sort pour les catégories allant de U7 à U17.

Pour toutes les autres épreuves, l'ordre des départs est établi par le collège des commissaires en tenant compte de la valeur sportive des concurrents engagés, en s'appuyant sur les classements des championnats, coupes ou challenges régionaux de l'année en cours ou du résultat de l'épreuve lors de la saison précédente, les coureurs restants prendront les dernières places dans l'ordre fixé par tirage au sort par le collège des commissaires.

TITRE 9

9.2.12 L'ordre de départ de la première épreuve Cyclo-Cross de la compétition est établi par tirage au sort.

L'objectif de la Commission Nationale est d'amorcer un travail pédagogique et d'apprentissage technique chez les jeunes catégories afin que tous les coureurs apprennent à partir en fond de grille. A l'heure actuelle, certains coureurs n'ont presque jamais connu cette situation avant d'arriver en U19.

Suppression des engagements tardifs sur la Coupe de France Cyclo-Cross

5. ENGAGEMENTS

5.1 Engagements par Internet

Les engagements et le paiement se font en ligne sur la plateforme d'inscription de la FFC (www.ffc.fr rubrique « Engagements Cyclo-cross »). Les inscriptions en ligne seront closes le lundi précédant le week-end de compétitions à 20h00.

Le lendemain de la date butoir des inscriptions en ligne, une période d'inscription tardive est ouverte jusqu'au mercredi précédant le week-end de compétitions à 20h00. Tout engagement effectué durant cette période sera majoré du double par rapport aux montants indiqués ci-dessus. Cet engagement tardif n'aura pas d'incidence sur la position de la grille de départ du coureur concerné.

Les engagements seront définitivement clos le mercredi précédant le week-end de compétitions à 20h00.

Aucun engagement n'est possible après cette date.

5. ENGAGEMENTS

5.1 Engagements par Internet

Les engagements et le paiement se font en ligne sur la plateforme d'inscription de la FFC (www.ffc.fr rubrique « Engagements Cyclo-cross »). Les inscriptions en ligne seront closes le lundi précédant le week-end de compétitions à 20h00.

~~Le lendemain de la date butoir des inscriptions en ligne, une période d'inscription tardive est ouverte jusqu'au mercredi précédant le week-end de compétitions à 20h00. Tout engagement effectué durant cette période sera majoré du double par rapport aux montants indiqués ci-dessus. Cet engagement tardif n'aura pas d'incidence sur la position de la grille de départ du coureur concerné.~~

~~Les engagements seront définitivement clos le mercredi précédant le week-end de compétitions à 20h00.~~

~~Aucun engagement n'est possible après cette date. Tout engagement au-delà de la date de clôture sera soumis à la validation de la Commission Nationale et sera majorée du double du montant initial d'engagement.~~

La CN souhaite supprimer les inscriptions tardives au vu de leur faible nombre. Cette mesure permettrait également de mettre en place une redistribution des quotas non-utilisés chez les U17H (cf point suivant).

Redistribution des quotas U17H sur la Coupe de France Cyclo-Cross

4. PARTICIPATION

4.3.2 Epreuves U17 Garçon et U17 Fille

Les quotas par Comité Régional sont définis par la Commission Nationale en utilisant la moyenne de participation des coureurs U17 par Comité Régionale sur les deux dernières saisons.

Dans le cadre d'accords frontaliers pour la région d'organisation, les coureurs ayant une licence d'une fédération étrangère affiliée à l'UCI peuvent être admis. Ceux-ci, néanmoins ne figureront pas au classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross U17.

Les hors-quotas sont distribués par la Commission Nationale Cyclo-Cross au Comité Régional accueillant la Coupe de France et ses comités limitrophes. Le comité organisateur recevra 5 hors-quotas. Le reste des hors-quotas seront répartis aux comités régionaux limitrophes.

4. PARTICIPATION

4.3.2 Epreuves U17 Garçon et U17 Fille

Les quotas par Comité Régional sont définis par la Commission Nationale en utilisant la moyenne de participation des coureurs U17 par Comité Régionale sur les deux dernières saisons. Dans le cadre d'accords frontaliers pour la région d'organisation, les coureurs ayant une licence d'une fédération étrangère affiliée à l'UCI peuvent être admis. Ceux-ci, néanmoins ne figureront pas au classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross U17.

S'il des quotas reste non-utilisés par certains Comités Régionaux, ceux-ci seront redistribués aux Comités régionaux ayant rempli leurs quotas par ordre de priorité suivant :

- Comité Régional d'accueil de la compétition
- Comités Régionaux limitrophes
- Autres Comités Régionaux

Les hors-quotas sont distribués par la Commission Nationale Cyclo-Cross au Comité Régional accueillant la Coupe de France et ses comités limitrophes. Le comité organisateur recevra 5 hors-quotas. Le reste des hors-quotas seront répartis aux comités régionaux limitrophes.

La CN souhaite pouvoir redistribuer les quotas non-utilisés afin de récompenser les Comités Régionaux remplissant leurs quotas et donner une chance à certains coureurs locaux de pouvoir participer à une Coupe de France.

Type de licence requis pour la participation à une CPF CX

4. PARTICIPATION

4.1

Les épreuves de la Coupe de France sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices français et étrangers licenciés à la FFC, ou au titre d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale.

4.2

Les types de licence FFC prérequis permettant l'inscription et la participation aux différentes courses sont les suivantes :

Type Course	Type Licence requis
Master (Femme et Homme)	Elite ; Open ; Access (critères spécifiques voir article 4.3.1)
U17 (Fille et Garçon)	U17 (selon quotas voir article 4.3.2)
U19 (Femme et Homme)	Elite ; Open ; Access
U23 Homme	Elite Pro ; Elite ; Open 1, 2 (critères spécifiques voir article 4.3.3)
Elite-U23 Femme	Elite Pro ; Elite ; Open 1, 2
Elite Homme	Elite Pro ; Elite ; Open 1, 2 (critères spécifiques voir article 4.3.3)

4. PARTICIPATION

4.1

Les épreuves de la Coupe de France sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices français et étrangers licenciés à la FFC, ou au titre d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale.

4.2

Les types de licence FFC prérequis permettant l'inscription et la participation aux différentes courses sont les suivantes :

Type Course	Type Licence requis
Master (Femme et Homme)	Elite ; Open ; Access (critères spécifiques voir article 4.3.1)
U17 (Fille et Garçon)	U17 (selon quotas voir article 4.3.2)
U19 (Femme et Homme)	Elite ; Open ; Access
U23 Homme	Elite Pro ; Elite ; Open 1,2 (critères spécifiques voir article 4.3.3)
Elite-U23 Femme	Elite Pro ; Elite ; Open 1,2
Elite Homme	Elite Pro ; Elite ; Open 1,2 (critères spécifiques voir article 4.3.3)

La Commission Nationale s'est appuyée sur la réforme des licences et des activités, laquelle repose sur le principe selon lequel le tarif de la licence doit être en adéquation avec l'activité pratiquée. Dans la mesure où la licence Open 3 est proposée au même tarif que les licences Open 1 et Open 2, il est logique et conforme à cette réforme que les coureurs titulaires d'une licence Open 3 bénéficient des mêmes droits, notamment l'accès aux Coupes de France.

Départ décalé Open Femmes et Access Hommes et modification temps d'épreuves

Formule des épreuves

5.1.49 Les tableaux suivants listent les épreuves qu'un organisateur peut mettre en œuvre pour une journée de cyclo-cross, suivant qu'elle soit inscrite au calendrier régional, fédéral ou international.

En cas de participation faible pour une catégorie, un départ décalé peut être organisé.

La mise en grille se fait alors par catégorie. Les départs sont donnés de manière successifs catégorie par catégorie. Les arrivées sont jugées suivant le temps de course effectif, elles font l'objet d'un classement pour chaque départ donné.

Le temps des épreuves devra approcher le plus près possible des durées listées ci-dessous. Il sera calculé et annoncé à la fin du 2ème tour sauf pour les catégories U15 et U17, il sera annoncé à la fin du 1er tour.

Epreuves du calendrier régional :

Catégorie	Durée	Départ décalé possible
U15 Garçon	20'	
U15 Fille	20'	Départ décalé après les courses U15 Garçon
U17 Garçon	30'	
U17 Fille	30'	Départ décalé après les courses U17 Garçon
U19 Homme	40'	
Femmes (U19, Elite, Open, Access)	40'	Départ décalé après les courses U19 Hommes
Hommes (Elite Professionnels français selon article 5.1.001, Elite, Open, Access)	50'	

Epreuves du calendrier FFC :

Catégorie	Durée	Départ décalé possible
U19 Hommes	40'	
Femmes (U19, Elite, Open)	40'	Départ décalé après les courses U19 Hommes
U23 Hommes (Elite, Open)	50'	
Elite Hommes (Elite Professionnels français, Elite, Open)	60'	

Formule des épreuves

5.1.49 Les tableaux suivants listent les épreuves qu'un organisateur peut mettre en œuvre pour une journée de cyclo-cross, suivant qu'elle soit inscrite au calendrier régional, fédéral ou international.

En cas de participation faible pour une catégorie, un départ décalé peut être organisé.

La mise en grille se fait alors par catégorie. Les départs sont donnés de manière successifs catégorie par catégorie. Les arrivées sont jugées suivant le temps de course effectif, elles font l'objet d'un classement pour chaque départ donné.

Le temps des épreuves devra approcher le plus près possible des durées listées ci-dessous. Il sera calculé et annoncé à la fin du 2ème tour sauf pour les catégories U15 et U17, il sera annoncé à la fin du 1er tour.

Epreuves du calendrier régional :

Catégorie	Durée	Départ décalé possible
U15 Garçon	20'	
U15 Fille	20'	Départ décalé après les courses U15 Garçon
U17 Garçon	30'	
U17 Fille	30'	Départ décalé après les courses U17 Garçon
U19 Homme	40'	
Femmes (U19, Elite, Open, Access)	40'	Départ décalé après les courses U19 Hommes
Femmes (Elite, Open, Access)	40' à 50'	Départ décalé après les courses access Hommes
Hommes (Elite Professionnels français selon article 5.1.001, Elite, Open, Access)	50' à 60'	

Epreuves du calendrier FFC :

Catégorie	Durée	Départ décalé possible
U19 Hommes	40'	
Femmes (U19, Elite, Open)	40'	Départ décalé après les courses U19 Hommes
Femmes (Elite, Open)	50'	
U23 Hommes (Elite, Open)	50'	
Elite Hommes (Elite Professionnels français, Elite, Open)	60'	

La CN souhaite uniformiser les temps de courses entre les épreuves régionales, FFC et UCI

La CN souhaite également la mise en place de ce dispositif qui est déjà pratiqué dans certains comités régionaux afin que les open femmes, parfois peu nombreuses au départ puissent concourir dans un peloton.

***NB : Ce dernier point fait l'objet d'une dérogation pour notre comité régional.
Il sera applicable en octobre 2027 pour toutes les catégories***

Saison de Cyclo-Cross

CHAPITRE 1 - RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DE CYCLO-CROSS

Saison de Cyclo-cross

5.1.00 Les dates d'ouverture de la saison de cyclo-cross font l'objet d'une décision des instances fédérales.

La saison de Cyclo-cross débutera le premier week-end de septembre et se terminera le dernier week-end de février de l'année suivante.

CHAPITRE 1 - RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DE CYCLO-CROSS

Saison de Cyclo-cross

5.1.00 Les dates d'ouverture de la saison de cyclo-cross font l'objet d'une décision des instances fédérales.

Pour les catégories allant de U7 à U17, la saison de Cyclo-Cross débutera le dernier week-end de septembre. Pour toutes les autres catégories, la saison de Cyclo-cross débutera le premier week-end de septembre.

Pour toutes les catégories la saison se terminera le dernier week-end de février de l'année suivante.

La CN souhaite que retarder le début de la saison CX pour les jeunes afin qu'ils puissent bénéficier d'une pause après la saison route. Cette mesure favorise également la pratique du Cyclo-Cross dans la saison hivernale.